

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 17.06.2021**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES — Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 1**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Rapporteur expose :

Les mouvements de crédits ci-dessous ont pour but d'affecter judicieusement certaines dépenses et recettes, tout en respectant l'équilibre des budgets.

Les modifications envisagées s'établissent comme suit :

Budget principal

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
011	615232	Entretien de réseaux	- 1000 €	
65	6521	Déficit budget annexe	+ 1000 €	
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

Budget gîte

CHAPITRE	NATURE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
011	611	Contrats de prestations	+ 1000 €	
74	7488	Autres attributions		+ 1000 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 1000 €	+1000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ces mouvements de crédits équilibrés en dépenses et en recettes.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

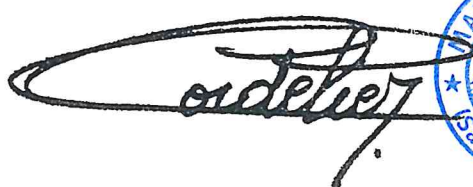
22 JUIN 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Chantal CORDELIER
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.06.2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES — Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 2

OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE - RENOUVELLEMENT

Le Rapporteur expose :

La Commune a contracté précédemment auprès d'un organisme bancaire une ligne de trésorerie afin de faciliter la gestion des échéances de ses dépenses et de ses recettes. Cette ligne de trésorerie permet à la Commune d'honorer le règlement de ses factures dans l'attente de percevoir les recettes mensuelles ou encore le versement des subventions accordées.

La ligne de trésorerie actuelle est arrivée à échéance et il convient de la renouveler. Il appartient au Conseil Municipal d'en déterminer le montant.

Sur les recommandations du conseiller aux décideurs locaux, et après avis de la commission des finances, réunie en séance le 8 juin 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire** à négocier avec les organismes bancaires une ligne de Trésorerie d'un montant de 120 000 €.
- **AUTORISE Mme le Maire** à signer les contrats relatifs à cette ligne de trésorerie

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

22 JUIN 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Chantal CORDELIER
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 17.06.2021**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET Luis MENARGUES -- Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR)- Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD)- Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 3**OBJET : TARIFS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE A COMPTE DU 1^{er} JUILLET 2021**

La Commune du Breuil a mis en place des partenariats avec des communes voisines pour mutualiser les moyens et les projets et faciliter le développement de nouvelles actions, notamment les mercredis. Dans ce cadre les tarifs ont été modifiés sur les mercredis, sans être modifiés sur les autres périodes d'accueils des structures de loisirs.

Cependant, pour ne pas multiplier les tarifs distincts, dans une volonté de simplification et de clarification, il est proposé d'appliquer dorénavant un seul et même tarif, celui des mercredis sur l'ensemble des périodes des mercredis, petites vacances et grandes vacances scolaires comme suit :

MERCREDIS, PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Quotient Familial	0-500	501-600	601-655	656-720	721-810	811-1000	1001 et +
Tarif à la ½ journée sans repas	2,00 €	2,40 €	2,88 €	3,46 €	4,15 €	4,98 €	5,98 €
Tarif à la ½ journée avec repas	5,10 €	5,60 €	6,15 €	6,90 €	7,60 €	8,45 €	9,20 €
Tarif à la journée avec repas	6,00 €	7,20 €	8,60 €	10,30 €	12,20 €	13,80 €	15,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs du service enfance jeunesse comme ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

22 JUIN 2021

Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Chantal CORDELIER
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.06.2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES — Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

Service de la Fonction Publique Territoriale
et de la Gestion des Ressources Humaines
1505 1100 5 5
Bretagne

DELIBERATION N° 4

OBJET : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR SURCROÎT D'ACTIVITE

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'ouverture des accueils collectifs de mineurs 07 au 31 juillet 2021, et la nécessité de recruter le personnel nécessaire à l'encadrement des enfants accueillis,

Considérant l'augmentation d'activité des services techniques, notamment les espaces verts, sur la période estivale,

Il y a lieu de créer des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité comme suit :

11 emplois non permanents, à temps complet, avec des périodes de préparation, d'adjoint d'animation. Leur rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint d'animation, échelle C1, 1^{er} échelon, IB 354/IM 332.

1 emploi non permanent, à temps complet, avec des périodes de préparation, d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, Sa rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'animation principal 2^{ème} classe échelle C2, 8^{ème} échelon, IB 430/IM 380.

2 emplois non permanents, à temps complet, d'adjoint technique. Leur rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, échelle C1, 1^{er} échelon, IB354/IM332.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget 2021 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la création d'emplois saisonniers pour la période estivale dans le cadre des activités du centre de loisirs, et des services techniques.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

22 JUIN 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Chantal CORDELIER
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.06.2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES — Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR) - Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD) - Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 5

OBJET : CONVENTION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN RESEAU DE SENTIERS DE RANDONNEES

Le Rapporteur expose :

La Commune du Breuil et l'Association « Les Sentiers du Breuil » ont conventionné ensemble afin de valoriser les chemins et les circuits de randonnées sur tout le territoire communal.

Plusieurs itinéraires ont été repérés, qui passent à travers des parcelles dépendant d'organismes publics ou de collectivités tels que l'ONF, VNF, ou encore le Département.

Afin de préciser les interventions nécessaires pour constituer le réseau de sentiers et boucles de randonnée, notamment le balisage, mais aussi tout ce qui contribue à rendre pérenne l'offre de circuits, il convient de conventionner avec les différents gestionnaires concernés.

Les conventions préciseront les modalités d'intervention sur les parcelles référencées, conformément aux préconisations des différents partenaires et de la charte de balisage de la Fédération Française de Randonnées.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer les conventions et tous documents afférents, avec les gestionnaires ou propriétaires des parcelles sur lesquelles seront balisés les circuits de randonnées, élaborés avec l'Association « Les Sentiers du Breuil ».

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

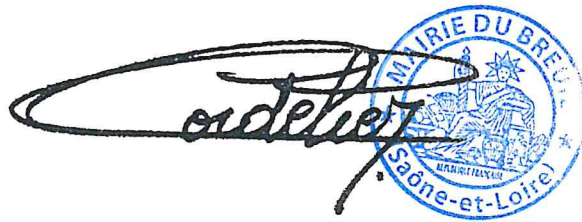
22 JUIN 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Chantal CORDELIER
Maire



Def 2021.06.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17.06.2021

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 10.06.2021

Présents à la séance : 20

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET Luis MENARGUES -- Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Fabrice PORCHERON - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Géraldine PLANTARD - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Bernard FREDON (pouvoir à Robert ARNOLDO) - Catherine BUCHAUDON (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Valérie JULIEN (pouvoir à Fiorina MOREAU) - Martine MACIASZEK (pouvoir à Cécilia VALOR)- Laurent ECHALIER (pouvoir à Géraldine PLANTARD)- Sandro Filipe MARTINS (pouvoir à Johan DURQUE)

Absente : Patricia DA CUNHA

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N°6

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2021

Il appartient à l'Assemblée délibérante, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

A ce jour le poste de policier municipal est vacant. Dans le cadre du processus de recrutement engagé, compte tenu des profils des candidats reçus et afin de recruter un titulaire dans le grade correspondant à son parcours professionnel et sa carrière.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CATEGORIE	POSTES BUDGETAIRES	POSTES POURVUS	E-T-P	DONT T-N-C	TEMPS PARTIEL
GARDIEN BRIGADIER	C	0	0	0	0	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1	0	0	0	0

Modifications :

Ouverture d'un poste de brigadier-chef principal

Suppression d'un poste de gardien brigadier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** ce tableau des effectifs au 01.07.2021.
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

22 JUIN 2021

Pour **LE MAIRE**, par délégation
Renaud VIBERT, DGS



Fait à Le Breuil,
le 17.06.2021

Chantal CORDELIER
Maire

